

Réunion du comité directeur du 05.09.2008

Présent : Bernard Menaut, Marc Flourey, Christine Rochon, Jocelyne Lesieur, Philippe Morin, Thierry Même, Didier Lechable, Ludovic Graffin.

Excusés : Carolina Imaz Tagua

Réunion prévue à 19 heures, début à 19 h 25. Deux arrivées tardives à 19 h 35 (Didier Lechable et Ludovic Graffin).

Le secrétaire, Thierry Même, se fait rappeler à l'ordre. Le compte rendu de la dernière réunion du comité directeur n'a pas été mis à la disposition des membres. Le secrétaire justifie cette lacune par le peu de décisions qui ont été prises ce jour là, car il s'agissait principalement d'évoquer la préparation de la réunion de fin d'année. Une position du comité directeur sur l'extension des activités de Perche Plongée en Corse durant l'été avait néanmoins été prise, provoquant depuis un cataclysme au sein du comité directeur. Cette situation faisant l'objet de cette réunion.

Durant l'été, le président a reçu plusieurs lettres de démission : Marc Flourey, vice-président ; Christine Rochon, trésorière ; Philippe Morin, Didier Lechable ; Ludovic Graffin, trésorier adjoint et Laurent Lenfant.

Bernard Menaut revient sur la formulation de ces courriers et précise à Laurent Lenfant qu'il est le seul à avoir démissionné du comité directeur. Pour cette raison, il n'a pas reçu de convocation à cette réunion. Il est précisé à Laurent Lenfant qu'il peut néanmoins y assister.

Le président annonce donc aux autres membres qu'ils ont seulement démissionné de leur fonction au sein du bureau, mais font toujours partie du comité directeur. Au final, Philippe Morin, Marc Flourey et Ludovic Graffin écrivent une lettre manuscrite, conforme à leur souhait de démission du comité directeur. Christine Rochon et Didier Lechable confirment leur souhait de démissionner et annoncent qu'ils adresseront prochainement un courrier répondant aux formes d'usage.

Durant la réunion, le président a retracé un historique des différentes étapes depuis la réunion du 31 mai 2008 au cours de laquelle il avait annoncé avoir racheté du matériel de plongée à une structure qui venait de cesser son activité en Corse. En s'appuyant sur ce matériel, il avait alors proposé que Perche Plongée étende son activité jusqu'à la Corse pendant la période estivale sous la forme d'une sortie club. Les membres présents ce 31 mai 2008 avaient accepté le principe. Ils avaient néanmoins demandé s'il ne serait pas nécessaire de refaire une réunion avec plus de membres du comité directeur. Il n'avait pas été donné suite à cette réflexion considérant notamment que des membres avaient annoncé leur présence moins d'une heure avant et qu'il n'avaient pas honoré leur intention.

Bernard Menaut explique s'être assuré auprès de la FFESSM (comité Centre) de la possibilité d'organiser l'activité en Corse.

Christine Rochon explique avoir eu d'autres renseignements auprès des services des impôts qui, eux, qualifient d'illégal ce transfert d'activité au regard du caractère commercial. Elle justifie sa démission par le manque de communication et de transparence avec le président lorsqu'elle a voulu obtenir des informations sur le fonctionnement administratif de cet expatriation de l'activité. Enfin, pour éviter les complications personnelles, Christine Rochon explique avoir contacté une partie des membres du comité directeurs pour leur relayer la situation.

Laurent Lenfant demande des précisions au président sur les personnes auprès desquelles il a obtenu des renseignements.

Marc Flourey explique qu'il a par le passé été témoin des problèmes rencontrés par l'équipe dirigeante des Glénants et qu'il a voulu éviter les retombées personnelles en cas de problème. Il regrette cependant aujourd'hui de ne pas avoir pris contact durant l'été avec le président.

Philippe Morin explique qu'il était parti en vacances à ce moment là. Qu'il souhaitait démissionner depuis plusieurs mois, qu'il n'a pas cherché à en savoir davantage et que cet incident l'a convaincu de passer à l'acte.

Ludovic Graffin explique avoir délégué cette affaire à Christine Rochon car il manquait de temps dans une période où il s'occupait de la cession de son entreprise.

Thierry Même revient sur l'appel téléphonique de Christine Rochon et Laurent Lenfant, le jeudi 10 juillet, pour l'avertir des nouveaux éléments mettant en cause le bien-fondé de la délocalisation de l'activité en Corse. Ce jour là, il a expliqué à ces deux interlocuteurs, qu'il ne pouvait pas matériellement les rencontrer avant son départ pour la Corse, le samedi 12 juillet, où il retrouverait le président. Lors de cette conversation téléphonique, il s'est étonné que ces éléments contradictoires arrivent un mois et demi après la réunion du 31 mai 2008. Christine Rochon lui a expliqué que la seule solution d'éviter les problèmes en cas de contrôle était de démissionner en bloc du comité directeur. Thierry Même lui a expliqué qu'il n'était pas question d'organiser ce type de réunion, en secret, sans en informer le président et lui a demandé de lui téléphoner pour lui exposer la situation. Christine Rochon devait rappeler Thierry Même à l'issue de ce contact. Elle ne l'a pas fait. Le samedi 12 juillet, Thierry Même a eu un contact téléphonique avec le président qui lui a confirmé l'appel de Christine Rochon et lui a annoncé que tout allait bien.

Thierry Même ne comprend pas comment cinq des six démissionnaires ont pu arrêter cette décision sans jamais prendre la peine de contacter eux-mêmes le président. Il explique qu'à ses yeux cette démarche aurait relevé d'une règle élémentaire dans le cadre de relations normales au sein d'une association. Il reproche aux démissionnaires d'avoir envoyé un courriel aussi laconique aux membres de Perche Plongée.

Bernard Menaut reconnaît avoir négligé la communication sur les conditions de délocalisation des activités du club dans le cadre d'une sortie club. Il rappelle que c'est lui qui a créé Perche Plongée et qu'à aucun moment il n'aurait mis sciemment la vie du club en danger. Il explique que face à cette vague de démissions, il a pris contact avec les services de la Jeunesse et des Sports pour obtenir des précisions. Il s'avère qu'une association peut très bien réaliser ce type d'activité si elle procède à une déclaration d'activité physique et sportive et si ses statuts le prévoient. Connaissant ces éléments, le président explique avoir mis fin aux activités Corse dès le tout début du mois d'août. Il reconnaît que les informations obtenues auprès de la FFESSM l'ont conduit à faire une erreur en créant cette activité en Corse. Il ne comprend pas pourquoi les démissionnaires n'ont pas pris contact avec lui avant d'arrêter leur décision.

Par ailleurs, le président dénonce le procédé d'adresser au comité national de la FFESSM une lettre anonyme d'accusation. Tout les membres du comité directeur s'interrogent aussi sur l'origine de ce courrier.

Il évoque un second courrier envoyé par plusieurs des démissionnaires qui proposent d'assurer l'intérim de leur fonction jusqu'à la prochaine assemblée générale. Il explique que cette démarche semble plutôt incohérente.

Pour Bernard Menaut la situation est insoutenable. Se considérant mis en minorité au sein du comité directeur, et assumant son erreur, il n'envisage plus de pouvoir se maintenir à la présidence de Perche Plongée.

Les adhérents de Perche Plongée devront pourvoir au remplacement des quatre membres démissionnaires du comité directeur lors de la prochaine assemblée générale. Il précise que les démissionnaires ont toute la liberté pour se représenter.

Ludovic Graffin propose le 22 septembre comme date de rentrée. Celle-ci n'est pas retenue, pour laisser au prochain comité directeur le soin de préparer l'ensemble des opérations de rentrée.

Le président évoque le prochain forum des associations à Nogent-le-Rotrou les 27 et 28 septembre. Une réunion de préparation à eu lieu fin juin, à la mairie, et il y a donné son assentiment pour la participation de Perche Plongée.

Il indique, par ailleurs, avoir pris contact avec une société pour la maintenance et l'entretien du compresseur.

La séance est levée à 20h15.